



RECU EN PREFECTURE
Le 27 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 70 - Convention entre la Ville de Besançon et le CLER - Réseau pour la Transition Energétique pour la mise en oeuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME)

Délibération n° 2019/005892

Convention entre la Ville de Besançon et le CLER

Réseau pour la Transition Energétique pour la mise en œuvre d'un Service Local d'intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	30/10/2019	Favorable unanime

Contexte

Dans le cadre de la Stratégie Climat Air Energie 2016-2020, la Ville de Besançon s'est engagée à lutter contre le phénomène de précarité énergétique et à réduire les risques associés pour la santé.

Cet engagement se traduit par la mise en place du dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) piloté par le CLER (Réseau pour la transition Energétique), une association française, agréée pour la protection de l'environnement.

Ainsi la Ville de Besançon a missionné un agent de la Direction de la Maitrise de l'Energie pour accompagner les ménages en situation de précarité énergétique à mieux gérer leur consommation et facture d'énergie. Cet accompagnement se traduit par une visite à domicile avec la réalisation d'un diagnostic socio-technique, des conseils sur les Eco-gestes et la remise d'un kit d'économie d'énergie.

La mise en place de cette action génère pour la Ville des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui permettent de financer en grande partie ce programme.

Entre octobre 2016 et décembre 2018, le dispositif SLIME a permis à la Ville de Besançon d'accompagner, par une visite à domicile, 264 ménages en situation de précarité énergétique.

Pour réaliser le repérage des ménages, une trentaine de structures a été mobilisée (CCAS, CMS, services de la collectivité, associations caritatives, bailleurs, fournisseur d'énergie ...). Les ménages rencontrés sont satisfaits de la visite et le bouche à oreille vient compléter les signalements effectués par les professionnels de l'action sociale. Outre les économies engendrées par les solutions proposées lors de la visite (en moyenne 150 € par ménage), les bénéficiaires mettent en avant le fait d'avoir un meilleur confort dans leur logement suite à la visite.

En France 5,6 millions de ménages se trouvent dans une situation de précarité énergétique. Selon une étude de 2015 de l'INSEE, en Franche-Comté 59 000 ménages sont concernés par la précarité énergétique.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2019, le CLER a retenu la Ville de Besançon pour poursuivre ce programme sur les années 2019 et 2020. L'objectif est l'accompagnement d'au moins 122 ménages supplémentaires chaque année. Dans le cadre de ce nouveau programme, le CLER va financer la Ville par un versement forfaitaire de 320 € par ménages accompagnés, soit une recette de 39 040 €/an.

Le plan de lutte contre la précarité et la vulnérabilité énergétique s'inscrit dans un dispositif global mené par la Ville de Besançon et le CCAS et comprend également deux autres volets, l'appartement témoin Logis 13 Eco et le prêt de matériels de mesures aux habitants de Besançon pour repérer les pertes d'énergie dans leurs logements.

Aujourd'hui, en France, 32 collectivités pilotent un SLIME sur leur territoire ce qui a permis d'accompagner près de 10 600 ménages en 2018.

La Ville de Besançon et le Conseil départemental du Jura sont à ce jour les seules collectivités franc-comtoises à porter ce type de dispositif.

Objet de la délibération

Cette délibération a pour objet la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le CLER - Réseau pour la Transition Énergétique pour la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) :

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour la poursuite du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) sur le territoire de la Ville de Besançon.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

